



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Demande dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre du projet d'aménagement des bâtiments destinés aux personnels de l'Unité Territoriale d'Actions Sociales (UTAS), sur le territoire de la commune d'Hirson

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, les dossiers déposés et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Autres>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du **25 janvier au 08 février 2023 inclus**, par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées  
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **08 février 2023**.

LAON, le **23 JAN. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Vincent ROYER

